Ecoles élémentaires

16 600 Magnac-sur-Touvre

Les directeurs

s/c de Monsieur l’Inspecteur de circonscription

**Objet** : Compte-rendu du premier conseil d’école du jeudi 18 octobre 2022

**Personnes présentes :**

***Représentants des parents d’élèves, écoles Marie Curie, Relette :***

*Titulaires : Mr Aupy, Mme Coustet,* Mme Lavauzelle, Mme Nehari, Mme Papiau, *Mme Sarlange*

*Suppléants : Mme Bourbon,* Mme Carbonnière, *Mme Lauffenburger, Mme Soutenain*

***Représentants des parents d’élèves, école des cygnes :***

*Mr Bonneau,* Mme Fargeot-Descamp, Mme Elkrerarfi,  *Mme Maubrun, Mme Servant*

***Représentants du conseil municipal :***

Mesdames Marie-Christine Devernay, Catherine Gazeau, Marie Mahérault

Monsieur Cyril Nicolas

***Représentantes de la cantine et / ou de la garderie :***

Mesdames Emilie Haro, Chantal Thomas

***Les enseignants :***

Mesdames Manon Bochatey, Laurine Ditlecadet, Christelle Dupeux, Alexandra Foulatier, Stéphanie Julien, Stéphanie Larrieu, Corine Menaut –Charrier, Stéphanie Michel, Elodie Pagnoux, Laudine Robin

Monsieur Fernando Guedes

**DDEN :**

Mr Leroux

**Personnes excusées :**

Monsieur l’Inspecteur de circonscription

Mesdames Valérie Agard, Bernard, Dexant, Krebs

Monsieur Iaichouchen

Madame Lola Foth (psychologue scolaire)

Le conseil d’école s’est réuni le mardi 18 octobre 2022 à 18h.

La première partie du conseil est en commun avec l’école maternelle des cygnes.

**L’ordre du jour** est le suivant :

**Partie commune aux 3 écoles de Magnac / Touvre**

1) Présentation des membres du conseil d’école et résultats des élections des représentants des parents d’élèves au Conseil d’école.

2) Effectifs des écoles.

3) Charte Phare : avenant au règlement des écoles

**Partie commune aux écoles Marie Curie et Relette**

4) Vote du règlement intérieur de l’école.

5) Bilan financier de la coopérative scolaire de l’année 2021 / 2022.

6) Présentation du projet « activités physiques quotidiennes »

7) Présentation des projets pédagogiques.

8) Remerciements pour les travaux effectués.

9) Questions diverses

--------------------------------------------

1. **Présentation des membres du conseil d’école et résultats des élections des représentants des parents d’élèves au Conseil d’école :**

Lors des élections, la participation a été de :

* Maternelle : 62,91%
* Marie Curie : 59,80% (3 % de moins que l’an dernier)
* Relette : 55,56%

Les directrices souhaitent la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d’école :

Le **mardi 21 février 2023 à 18h.**

Le **mardi 13 juin 2023 à** **18h**.

Le compte-rendu du conseil d’école sera affiché devant les écoles et mis en ligne sur le site de la mairie et l’ENT One (pour les écoles de Marie Curie et Relette) et sera également envoyé par mail à chaque membre du conseil.

**Le rôle du conseil d’école :**

Le conseil d’école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l’organisation de l’établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l’école, il adopte le projet d’école.

Le conseil est composé notamment de personnels de l’école, de représentants des parents d’élèves et de conseillers municipaux.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l’école notamment sur les sujets suivants :

* Actions pédagogiques et éducatives
* Utilisation des moyens alloués à l’école
* Activités périscolaires
* Restauration scolaire
* Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
* Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

1. **Les effectifs pour l’année 2022-2023** s’élèvent à  **257 élèves** répartis comme ci-dessous :

* ***Ecole maternelle*** :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Petite Section** | **Petite – Moyenne Sections** | **Moyenne et Grande Sections** | **Grande Section** |
| **21 PS +**  **3 TPS en janvier**  **24** | **5 PS +**  **18 MS**  **23** | **13 MS +**  **9 GS**  **22** | **23 GS**  **23** |
| **Total : 89 / en janvier 92** | | | |

Madame Foulatier demande aux conseillers municipaux de communiquer pour le retour des vacances le nombre d’enfants nés en 2020 ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune. La rentrée 2023 se prépare et il faut faire remonter les prévisions d’effectifs.

* ***Ecoles Marie Curie et Relette :***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CP** | **CP –CE1** | **CE1/CE2** | **CE2** | **CM1** | **CM1 – CM2** | **CM2** |
| **20** | **10+ 14**  **24** | **12 + 11**  **23** | **22** | **27** | **8 + 17**  **25** | **27** |
| **Total : 168** | | | | | | |

Une baisse des effectifs est à noter et elle est général sur le département de la Charente notamment mais également au niveau national.

1. **Charte Phare : avenant au règlement des écoles**

Phare est un programme anti harcèlement qui permet de doter les écoles d’un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

La charte d’engagement a été signée par les écoles Marie Curie et Relette, à ce titre elles sont labellisées Phare 1 et s’engagent pour deux ans à mettre en place le programme.

* 1. un plan de prévention ainsi qu’un protocole de traitement pour l’année 2022/2023 (voir annexes 1 et 2) ont été présentés et votés et adoptés en conseil d’école.
  2. Une vidéo de sensibilisation pour les familles sera postée sur One.
  3. Les écoles Marie Curie et Relette participeront à la journée non au harcèlement, le 10 novembre 2023.
  4. Les CP de Mme Lenoir et les CM2 de Mme Julien ou Mr Guedes participeront au concours non au harcèlement en élaborant une affiche pour les CP et une vidéo pour les CM2.
  5. Dix heures d’apprentissage sur le temps de l’EMC seront consacrés au harcèlement, du CP au CM2.
  6. L’avenant : « En référence au Règlement type, dans le paragraphe 2 "Droits et obligations des membres de la communauté éducative" paragraphe 2.1 "Les élèves" puis "droits et obligations" :« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. **En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. À ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école,** **un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants de l’équipe ressource avec l’accord de l'inspecteur de l’Éducation Nationale de la circonscription. »** a été ajouté au règlement intérieur des écoles Marie Curie et Relette.

1. **Vote du règlement intérieur de l’école.**

Les membres du conseil ont pris connaissance du règlement intérieur de chaque école. Ils ont procédé au vote. A l’unanimité, les règlements ont été adoptés.

1. **Bilan financier de la coopérative scolaire de l’année 2021 / 2022.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Charges** | **Produits** | **Bilan 2021-2022** |
| **Marie Curie** | 4688,97€ | 4499,75€ | **- 189,22€** |
| **Relette** | 2 457,75 € | 2 914,50 € | **456,75 €** |

Les cotisations des familles sont en baisse.

La coopérative scolaire a financé de nombreux projets tels que :

* Ecole et cinéma
* Visite du moulin de la Pierre (les classes de Marie Curie)
* L’édition des livrets des CM1 (Mémoire « 1ère guerre mondiale »)
* Les licences USEP
* Projet court métrage

Projets réalisés avec l’aide de la mairie pour les transports ainsi que de l’association des parents d’élèves. L’équipe pédagogique les remercie et espère leur soutien pour cette nouvelle année.

1. **Présentation du projet « activités physiques quotidiennes »**

**L**’APQ est un moyen de couper les périodes prolongées de sédentarité tout au long de la journée de l’enfant, avec deux objectifs principaux:

- donner le goût d’une activité physique régulière

- stimuler l’attention et les capacités cognitives

|  |
| --- |
| **Les 30 minutes d’APQ sont placées**   * Pendant la récréation * Pendant la pause méridienne * Pendant le temps de classe (pause active) d*ans la classe ou en dehors de la classe.* * Après la classe   **Au moins 2 séances par jour** sont proposées sur le temps de l’école (scolaire et périscolaire).  Les 30mn d’APQ sont réalisées en 2 x 15mn pour les pauses actives et les récréations et 30 min pour  le hors temps scolaire.  **Les séances ont lieu : à** l’intérieur de l’école  **Mode d'organisation des séances :**   * encadrée sur le temps périscolaire par agents municipaux * en autonomie sur le temps de récréation, avec des élèves responsables « sport » après   présentation des activités dans chaque classe. |
| **Pendant le temps de récréation**:  Les activités sont présentées dans chaque classe sur un temps EPS. Elles sont résumées sur des fiches lisibles, utilisables par les élèves en autonomie. Durant les récréations, le responsable-élève sport de la classe propose des activités aux volontaires. Ces activités peuvent être d’ordre dynamique ou relaxant (jeu traditionnel, position yoga, percussions corporelles).  **Les séances pendant le temps périscolaire**:  Jeux collectifs ballon, jeux de raquettes, jeux d’équilibre et de coordination (échasses, cordes à sauter, élastiques, …) sont proposés aux élèves par les agents municipaux chargés des temps périscolaires.  Monsieur le Maire évoque le projet de la découverte de la pétanque avec le club de Magnac-sur-Touvre auprès des élèves.  5 élèves sur l'ensemble des deux écoles sont externes, nous considérons donc que les 30 min d’AP quotidiennes sont effectuées. |

1. **Présentation des projets pédagogiques.**

**Projets culturels :**

* Ecole et cinéma (sauf les CE2 pour des raisons de coût de transport)
* Concert Piano en Valois annulé
* Théâtre pour le CE2 (attente d’une réponse)
* Spectacle musical du 20 juin 2022, au théâtre de Ruelle avec la cheffe de chœur, Lisa Mancin et le pianiste Didier Fréboeuf.

Les élèves de cycle 2 (classes de CP, CP-CE1 et CE1-CE2) travailleront sur le répertoire « Emile au cinéma » et les élèves de cycles 2 et 3 (classes CE2, CM1, CM1-CM2, CM2) travailleront sur le répertoire « Nous n’irons pas à l’opéra ».

Les répétitions auront lieu le jeudi matin ( de façon régulière) dans la salle des fêtes à côté de la mairie, les classes se succèderont.

Les enseignants remercient la mairie et l’APE pour leurs aides financières, sans lesquelles le projet ne pourrait pas avoir lieu.

Un dossier de demande d’aide autour de l’éducation artistique et culturelle a également été validé auprès de l’Inspection académique.

**Projets sportifs :**

* Rencontres USEP : les classes de CP-CE1, de CE2, de CM1, de CM1-CM2 et de CM2 y participeront.

La première rencontre aura lieu jeudi 20 octobre à la plaine de jeux de Magnac-sur-Touvre, le matin. L’occasion d’accueillir 280 élèves du secteur Usep : Brie, Ruelle et Magnac-sur-Touvre.

Lors des rencontres, les équipes sont constituées, depuis plusieurs années, d’élèves de plusieurs écoles. Ainsi, le bon esprit est privilégié.

* Natation pour l’ensemble des classes sauf le CE2
* Savoir rouler à vélo CE2 et CM1 (1 cycle de 10 séances + 1 sortie dans le cadre du tour académique du patrimoine à vélo, au cours de la première semaine de mai 2023 (en construction).
* Course pour le Téléthon le vendredi 2 décembre, les élèves courront l’après-midi à la plaine de jeux.
* Basket à confirmer
* Tennis de table pour l'école de Relette au mois de mars
* Olympiades en fin d'année

**Projets sciences et environnement :**

* Projets avec Charente nature :

CE2 : le gaspillage alimentaire

CM1 : consommation responsable

* Projet autour du jardin : CP/CE1 et CE1/CE2

Les enseignantes poursuivent le jardin, les élèves savoureront vendredi midi une soupe préparée avec les citrouilles du jardin par le cuisinier.

* Projet court métrage pour la classe de CP.
* Projet au Chambon CM1/CM2. Les élèves de l’école de Relette sont partis début octobre. Le séjour s’est très bien passé. Les enseignants en profitent pour remercier les participations financières de la mairie et de l’APE. Ils remercient également les parents accompagnateurs ainsi que Monsieur Leroux.

Ce projet sera prolongé avec un travail autour de l’art et la nature avec une artiste plasticienne.

**Projets « Vivre ensemble »**

* Les jeux coopératifs
* Conseils coopératifs, projets initiés par les élèves, apprentissage de la vie associative, prolongement du travail réalisé l’année dernière avec l’OCCE
* Conseils des délégués de classe

1. **Remerciements pour les travaux effectués.**

Quelques travaux ont eu lieu cet été.

Pour Marie Curie :

- Marquage des lignes de cour

- Isolation des plafonds des garages

- Installation d’étagères dans la garderie

- Préparation de jeux de société pour la cour,

- Peinture des fenêtres des classes du bas, mais depuis difficultés pour ouvrir les fenêtres.

- Entretien courant

Pour Relette

* Marquage des lignes de la cour
* Entretien courant

1. **Questions diverses**
   1. **Un parent élu demande si d’autres projets avec nuitées sont prévus cette année.**

Pour le moment, les classes sont déjà engagées sur plusieurs projets et le coût reste un frein. A l’avenir, il faudra réfléchir sur des projets plus courts et moins onéreux.

Le séjour au Chambon était accessible car une activité payante et encadrée par des éducateurs sportifs a été retenue, « spéléologie », les autres activités, à moindre coût, ont été encadrées par les enseignants et les accompagnateurs.

* 1. **Elèves blessés à Marie Curie**

Monsieur le Maire s’inquiète quant aux petits accidents qui ont eu lieu dans la cour de Marie Curie ces derniers jours. Il souhaiterait connaître le lieu précis pour pallier ce problème.

Il s’agit d’un trou près d’un arbre vers la classe de Mme Lenoir. A ce jour, les élèves peuvent poser leur pied dans ce trou, le danger est donc évident.

Les employés communaux interviendront. Monsieur le Maire ajoute qu’une réflexion est menée pour végétaliser davantage la cour. Autour des arbres, un paillage pourrait être mis en place et ainsi enlever l’enrobé actuel.

* 1. **Internet dans les écoles**

Est-il envisageable de raccorder les écoles à la fibre ?

Les incidents de connexion à l’école Marie Curie sont de plus en plus fréquents, il arrive que le modem soit relancé jusqu’à 6, 7 fois dans l’heure.

Pour le travail de direction, tout se complique lorsqu’il n’y a pas accès à Internet.

Monsieur le Maire entend le problème. Madame Walter, conseillère en charge du dossier, a déjà contacté Orange mais en vain. Une relance sera faite.

* 1. **Facture cantine**

Des parents s’interrogent. Le mois d’octobre est presque terminé et la facture de septembre n’est toujours pas arrivée et le montant pas débité. La facture risque d’être lourde si les deux mois sont cumulés.

* 1. **Coût d’un repas**

Des parents souhaiteraient savoir si le coût d’un repas subira une augmentation au cours de l’année.

Monsieur le Maire a demandé au cuisinier de réaliser un comparatif des dépenses par rapport à l’année dernière. Les élus feront au mieux pour ne pas augmenter mais rien n’est exclu.

* 1. **Les fournitures scolaires**

Plusieurs parents se sont manifestés auprès des parents élus face au coût des fournitures scolaires demandées pour cette année.

Les enseignants sont conscients et réfléchiront en conseil des maîtres en fin d’année scolaire pour ajuster les listes et se cantonner au minimum.

* 1. **Jeux dans la cour de Marie Curie**

Des enfants apportent des jouets ou des jeux pour jouer dans la cour de récréation. Il arrive que les plus grands les empruntent et ne les redonnent pas.

Les enseignants ne sont pas au courant. Ils rappellent qu’il est important que les élèves viennent tout de suite pour expliquer les problèmes rencontrés pour pouvoir les régler rapidement.

Les enseignants ajoutent que les jeux apportés apaisent le climat de la cour. Ces derniers sont donc appréciés.

* 1. **Vêtements retrouvés**

Madame Thomas, responsable de la garderie sur Marie Curie, explique qu’elle a déjà, depuis le début de l’année, un sac rempli de vêtements oubliés et non réclamés.

Peut-être serait-il utile que les parents notent le prénom de l’enfant avec un stylo sur les étiquettes du vêtement, notamment pour les blousons et les pulls. Ainsi, les vêtements seraient plus facilement restitués.

* 1. **Le goûter de Noël**

Madame Gazeau, élue, souhaiterait connaître l’organisation pour le goûter de Noël.

Depuis deux ans, le goûter est servi dans les classes et non dans la cantine.

Les enseignants sont d’accord pour proposer un goûter avec un chocolat chaud dans la cantine.

Pour les élèves de Relette, les enseignants organiseront l’emploi du temps pour que ce soit également possible en restant à Marie Curie l’après-midi et en revenant à pied ensuite.

* 1. **PEDT**

Les élus aimeraient remettre en place un PEDT (projet éducatif territorial) pour ainsi tirer parti de toutes les ressources du territoire et pour organiser une plus grande continuité éducative entre les écoles et le périscolaire.

Un projet remanié sera proposé aux enseignants pour une concertation.

* 1. **Comportement des élèves**

Monsieur le Maire rappelle qu’il est parfois difficile de faire respecter le règlement de l’école pendant le temps scolaire ou périscolaire.

Des mesures depuis plusieurs années ont été adoptées si un problème survient sur le temps périscolaire.

Ainsi, des courriers avec convocation de l’élève et des parents peuvent être envoyés.

Des sanctions peuvent être prises telles qu’une exclusion de la cantine ou de la garderie (services payants mais pas obligatoires) sur une journée, une semaine…

Une fiche de liaison est mise en place pour signaler toute difficulté.

Les enseignants sont informés de tout problème et toute décision.

Monsieur le Maire espère pouvoir compter sur le civisme des parents et des élèves pour le bien-être de tous.

Les enseignants remercient les différents membres du conseil et rappellent la date du prochain conseil d’école : **Mardi 21 février 2023 à 18h salle du conseil.**

**Le conseil s’est terminé à 19h45.**

**Les directrices**

**Madame Agard Madame Julien**